

RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Plusieurs informations supplémentaires sont disponibles sur notre site Internet :
[Chanterelle](#)

À CONSERVER

Vous ne recevrez pas d'envoi postal en août.

1. ACCUEIL DES ÉLÈVES

1.1. Retour en classe

La rentrée scolaire **des élèves du primaire** s'effectuera **le mercredi 26 août à 7 h 55**. Vous êtes attendus dans la cour de l'école. Il y aura la présentation du personnel et c'est à ce moment que votre enfant connaîtra son titulaire. En cas de mauvais temps, le rassemblement se fera dans le gymnase.

Au préscolaire, il y aura une entrée progressive le mercredi 26 août, selon les modalités qui se trouvent à la dernière page de ce document.

Les élèves seront séparés en deux (2) groupes, soit A et B. Vous recevrez un courriel à la mi-août pour vous indiquer dans quel groupe votre enfant se trouvera.

Le transport scolaire commence pour tous les élèves éligibles à partir du 26 août 2026, sauf pour les élèves du préscolaire puisqu'il y a un accueil en présence des parents.

Vous trouverez un exemplaire du calendrier scolaire 2026-2027 sur le site Internet de l'école. [Calendriers scolaires](#)

1.2. Dates importantes

24 août

Ouverture du service de garde

7 septembre 2026

Fête du travail - Congé pour tous : élèves et personnel

Prenez note que la présence de votre enfant n'est pas autorisée lors des différentes rencontres avec les parents.

1^{er} septembre à 18 h 30

Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire

Vous serez informés des dates des rencontres par les titulaires du primaire au début septembre.

1.3. Assemblée générale des parents

Le mercredi 2 septembre, à 18 h 30, vous êtes conviés à l'assemblée générale des parents. Des détails vous parviendront au cours du mois d'août.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Élèves de la 1^{re} à la 5^e année : 7h50 à 11h20
12h40 à 15h10

Élèves du préscolaire : 7h50 à 11h05
12h40 à 14h17

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. Il est toujours insécurisant et stressant pour un élève d'arriver en retard en classe. Dès son jeune âge, il est important de lui apprendre la ponctualité.

En début de période, l'enseignant explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et ne peut rattraper le temps perdu. De plus, lorsque l'enseignant reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

2. SURVEILLANCE

Une surveillance est assurée par des adultes de l'école avant les cours et après les cours selon l'horaire suivant :

Entrée du matin	10 minutes	7 h 40 à 7 h 50
Sortie pour le dîner	5 minutes	11 h 20 à 11 h 25
Retour du dîner	5 minutes	12 h 35 à 12 h 40
Fin de journée	10 minutes	15 h 10 à 15 h 20

Nous prions les parents de voir à ce que leur enfant ne soit pas présent sur la cour d'école avant ou après ces périodes de surveillance. **Il n'y aura pas d'adultes pour assurer sa sécurité. Le personnel du service de garde travaille sur la cour d'école le matin, le midi et le soir et ne peut assurer la surveillance de votre enfant s'il n'y est pas inscrit.**

3. SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Voici les heures d'ouverture du service de garde :

Préscolaire	7h à 7h50 11h10 à 12h40 14h22 à 18h
Primaire	7h à 7h50 11h20 à 12h40 15h10 à 18h

Le service de garde ouvrira ses portes lors des journées pédagogiques du 24 et 25 août 2026 pour les enfants inscrits. ***Veuillez prendre note que les nouveaux élèves du préscolaire ne peuvent pas participer à ces premières journées pédagogiques. Nous voulons respecter l'entrée progressive prévue pour eux.***

Vous pouvez contacter madame Isabelle Montminy, technicienne du service de garde, au numéro suivant : 418 834-2475, poste 11540. Pour de plus amples renseignements sur ce service, vous pouvez également consulter les règles de régie interne disponibles sur notre site Internet.

4. CONTRÔLE DES ABSENCES

Absence, retard ou départ hâtif en classe

VIA l'application Clic école

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via l'application Clic école, dans la tuile *absences*. Vous devez, idéalement, le faire avant le début des classes.

Pour plus de facilité et de rapidité, TÉLÉCHARGEZ dès maintenant l'application Clic école sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance lorsque vous prenez, par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste. Voici le lien pour télécharger l'application Clic école :



[Clic école - CSSDN](#)

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas une connexion Internet, il sera possible de laisser un message sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, le motif et la durée de son absence. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Clic école est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde

PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez communiquer avec la technicienne par courriel service-garde.chanterelle@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418 834-2475 poste 11540.

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p., avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone. Concernant les élèves ayant leur classe dans le complexe modulaire, lors d'un retard, ils doivent se présenter au secrétariat avant d'intégrer leur classe.

5. ALIMENTATION, BOÎTE À LUNCH, COLLATION, DINER

Repas du midi

Tout enfant qui dîne à l'école doit apporter sa boîte à lunch, identifiée à son nom. Le service de garde ne peut pas réfrigérer le lunch des enfants. Les enfants peuvent apporter un lunch chaud dans un thermos, un repas à réchauffer au four à micro-ondes ou un lunch froid.

Les plats de plastique doivent être identifiés au nom de l'enfant. Attention, pour une question de sécurité pour tous, les plats en verre ne sont pas permis.

Les noix et arachides sous toutes leurs formes sont interdites en raison d'allergies sévères et mortelles.

Étant soucieux de la bonne alimentation de l'enfant, nous recommandons aux parents de n'inclure que des aliments nutritifs. Les boissons gazeuses, friandises, croustilles, chocolat, gommes, etc., sont interdits. Les aliments doivent être coupés et épluchés, donc prêts à manger.

Collation

Les enfants prennent une collation en avant-midi en classe et ceux qui fréquentent le service de garde à la période du soir auront l'occasion d'en prendre une deuxième.

Voici des idées des collations qui sont nutritives et apporteront l'énergie nécessaire à votre enfant.

Bouteille d'eau

Même si les fontaines d'eau sont en fonction, nous vous suggérons fortement de fournir une bouteille d'eau réutilisable à votre enfant.

Plein d'idées nutritives! https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/	
 Fruits et légumes	-Fruits frais -Fruits séchés -Compote de fruits sans sucre -Jus de fruits -Légumes -Jus de légumes
 Aliments protéinés	-Fromage (en cube, en grain, en tranche, à effiloquer...) -Lait -Yogourt -Yogourt à boire -Fromage frais de type Minigo -Boisson de soya -Pois chiches rôtis -Trempeuse d'houmous
 * Produits céréaliers	-Craquelins à grains entiers -Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz (accompagné d'houmous ou de fromage...) -Muffin nutritif fait maison -Galette de riz -Barre tendre (non enrobée de chocolat)

***Attention!** En raison des cas d'allergies, toutes les collations doivent répondre au

SERVICE DE TRAITEUR

Un service de traiteur pour la période du dîner sera offert cette année dès le 8 septembre par le traiteur *La boîte à Lou*. Vous trouverez toutes les informations en visitant le www.laboitealou.com/traiteurscolaire

Les commandes se font en ligne seulement. Veuillez prendre note que le service de garde ne s'occupera pas des commandes et des paiements. Il s'occupera de la distribution des repas seulement.

Pour toute question, les parents devront communiquer directement avec le traiteur à l'adresse courriel ci-haut.

ATTENTION, LES PARENTS DEVRONT FOURNIR LES USTENSILES AUX ENFANTS. LE SERVICE DE GARDE N'EN FOURNIT PAS.

6. DÉPENSES RELATIVES À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Afin de faciliter la planification des dépenses relatives à la rentrée scolaire, nous vous informons de la nature de ces dépenses tout en vous donnant un ordre de grandeur de celles-ci.

6.1 Fournitures scolaires

Dès juillet, vous trouverez, à même le site Internet de l'école, la liste des fournitures scolaires et le matériel didactique à vous procurer avant la rentrée scolaire. Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les précisions inscrites sur cette liste pour une question d'uniformité et/ou de durabilité.

Ces articles sont souvent vendus au rabais au mois d'août et vous pouvez vous les procurer dans la plupart des magasins à grandes surfaces, à rayons ou dans les pharmacies. Il est aussi possible de se les procurer à COOPSCO Lévis.

6.2 Photos scolaires

La photographie scolaire est prévue pour **les 14, 15 et 16 octobre 2026**. Un rappel vous sera transmis en début d'année scolaire et l'achat des photos sera laissé à votre discrétion.

7. RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS (ES)

Vous connaissez tous l'importance de la première rencontre parents-enseignants(es), celle où le titulaire de votre enfant vous précise ses attentes, son mode de fonctionnement, etc. Le titulaire du primaire vous précisera la date de cette rencontre en début d'année scolaire. Pour le

préscolaire, vous pouvez déjà placer à votre agenda, la date suivante : mardi 1 septembre 2026, 18 h 30.

8. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2026-2027

Si vous prévoyez déménager ou changer d'adresse, veuillez en aviser le secrétariat, dès que possible au 418 834-2475, poste 0. L'ajout ou le retrait de quelques élèves sur nos listes peut avoir un impact important sur notre organisation scolaire.

Nous vous remercions de votre collaboration!

En date d'aujourd'hui...

Préscolaire 5 ans	5 groupes
1 ^{re} année	5 groupes
2 ^e année	4 groupes
2 ^e et 3 ^e année	1 groupe
3 ^e année	3 groupes
4 ^e année	3 groupes
4 ^e et 5 ^e année	1 groupe
5 ^e année	4 groupes

9. TRANSPORT SCOLAIRE POUR ACTIVITÉS ÉDUCATIVES OU POUR TRANSPORT ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

Voici quelques indications :

Le code de la sécurité routière oblige le conducteur à arrimer les bagages de façon à garantir :

- 1) sa liberté de mouvement et son efficacité au volant ;
- 2) l'accès libre de tous les passagers à toutes les sorties ;
- 3) la protection des passagers contre les blessures pouvant être causées par la chute ou le déplacement d'articles transportés dans l'autobus ou le minibus.

IL EST INTERDIT :

- ✓ de transporter certains équipements sportifs tels : skis et équipements de ski, planches et raquettes à neige, bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes, luges, objets contondants (certains parapluies à bout pointu et autres) etc. ;
- ✓ de transporter tout animal terrestre ou aquatique ;
- ✓ de transporter des instruments de musique de plus de 60 cm ;
- ✓ de transporter des planches à roulettes ;
- ✓ de transporter des patins à roues alignées et des patins sans protège-lames qui ne sont pas placés à l'intérieur d'un sac protecteur résistant ;
- ✓ sans limiter ces cas, de transporter tout objet que l'élève ne peut maîtriser lors du transport.

De plus, veuillez noter que le débarcadère de l'école est strictement interdit en tout temps.

Par sécurité pour nos élèves, nous vous demandons de laisser les voitures stationnées dans la rue pour venir chercher vos enfants à l'école ou au service de garde. Veuillez aussi à ne pas circuler entre les autobus lorsqu'ils sont stationnés dans le débarcadère.

10. POLITIQUE D'ENCADREMENT

Philosophie

L'équipe de l'école de la Chanterelle vous présente fièrement les principes qui orientent nos interventions au quotidien. C'est selon la BIENVEILLANCE, la COLLABORATION et la RESPONSABILITÉ que nous souhaitons que nos élèves grandissent, socialisent et apprennent dans le respect.



11. RESPECT / VOUVOIEMENT

Les élèves adoptent un comportement empreint de civisme et plus particulièrement :

- 1° respectent l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
- 2° agissent et communiquent de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
- 3° ne posent aucun acte d'intimidation ou de violence;
- 4° vouvoient le personnel de l'école;
- 5° utilisent le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
- 6° respectent le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
- 7° sont assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
- 8° prennent soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école.

12. RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Les règles de conduite à l'école de la Chanterelle

VALEURS	RÈGLES	RAISONS
BIENVAILLANCE	J'adopte un comportement respectueux envers tous	Le respect est une valeur de base importante pour vivre en harmonie avec les autres. À l'école, j'apprends à connaître les autres en respectant les différences.
RESPONSABILITÉ	J'ai un comportement sécuritaire	Je me comporte prudemment afin d'assurer ma sécurité et celle des autres. Je prends soin de ma santé et de mon bien-être.
	Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état	Dans un milieu où il fait bon vivre, chacun doit faire sa part. Je contribue, par mes actions, à maintenir mon milieu de vie beau et accueillant. Je profite d'un environnement et de matériel maintenus en bon état.
COLLABORATION	Je participe à la vie collective et je coopère	Je développe mes habiletés de communication, je favorise la création de liens et je valorise mes forces au sein d'un groupe.



13. SANCTIONS DISCIPLINAIRES POSSIBLES

Sanctions disciplinaires possibles applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible, notamment

- Fiche de réflexion.
- Geste de réparation.
- Récréations guidées.
- Rencontre avec une TES.
- Rencontre avec la psychoéducatrice.
- Rencontre avec la direction.
- Rencontre avec les parents.
- Suspension interne en lien avec des mesures de soutien ou à l'externe.
- Intensification des mesures disciplinaires, selon la fréquence et l'intensité des événements.

14. HABILLEMENT

L'habillement des élèves de l'école doit favoriser le respect de soi et des autres. En conséquence, les vêtements trop courts ne sont pas acceptés pour des raisons de santé, de sécurité et de confort. Les vêtements doivent convenir à la température et aux activités sportives ou aux jeux.

Pour des raisons de propreté dans l'école, les élèves doivent porter des chaussures différentes à l'intérieur de celles portées à l'extérieur. Les chaussures pour l'intérieur ne doivent pas avoir de semelles (noires) qui marquent le plancher.

Quelques balises pour la tenue vestimentaire :

- Le bas du chemisier ou du chandail et le haut du pantalon ou de la jupe doivent se croiser.
- La longueur du short ou de la jupe doit recouvrir au moins jusqu'à mi-cuisse.
- Les bretelles de camisole doivent couvrir la majorité de l'épaule (pas de bretelles spaghetti).
- Le port d'un couvre-chef (casquette ou autre) n'est pas autorisé dans l'école.
- Pour faciliter les jeux extérieurs, le port d'une sandale de plage « style gougoune » n'est pas autorisé.
- Nous pourrions aussi intervenir dans d'autres situations qui nous semblent incorrectes : un décolleté trop prononcé, un pantalon à taille trop basse, etc.
- En cas de non-respect des balises ci-dessus, les parents en seront informés et l'élève devra corriger la situation aussitôt.
- EN TOUT TEMPS, CHAQUE MEMBRE DU PERSONNEL A LE DROIT ET LE DEVOIR D'INTERVENIR AUPRÈS DES ÉLÈVES.

Voici un outil qui vous sera utile afin d'aider votre enfant à choisir sa tenue vestimentaire, et ce, selon la température prévue à l'extérieur.



15. OBJETS PERSONNELS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

À l'exception des appareils pour personnes handicapées (élèves et parents), tout appareil permettant de capter et d'utiliser la voix ou l'image est interdit à l'école. À titre d'exemples : téléphone portable, dictaphone, appareil photo, enregistreuse de poche, jeux vidéo, montres intelligentes qui filment ou enregistrent, etc.).

Les objets personnels ne sont pas autorisés à l'école, à moins d'un avis écrit de la part de l'enseignante ou l'éducatrice du service de garde qui en fait mention.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus et volés.

16. VÉLO

Les élèves sont autorisés à venir à l'école à vélo. Les vélos doivent être appuyés sur la clôture qui longe la section des balançoires près du débarcadère des autobus. Pour la sécurité des élèves, personne n'est autorisé à circuler à vélo à l'intérieur des aires de jeux.

L'école n'assume aucune responsabilité quant au bris, au vol ou à la recherche de vélos. Nous recommandons que ceux-ci soient attachés adéquatement.

17. PREMIERS SOINS ET URGENCES

Au début de l'année scolaire, les parents doivent faire connaître les numéros de téléphone pour les joindre et le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence.

Des soins provisoires sont prodigués à un élève, qui a subi un accident ou qui est atteint d'un malaise soudain, afin d'empêcher l'aggravation de son état en attendant l'intervention d'un médecin ou le transport de l'élève au centre de santé le plus près ou à la maison.

L'école contacte les parents, ou la personne désignée en cas d'urgence par les parents, pour les informer de la situation et leur demander, si nécessaire, de venir chercher l'enfant.

Dans l'impossibilité de les joindre, l'école prend les dispositions qu'elle croit les meilleures dans les circonstances. S'il y avait des frais de transport, pour une ambulance ou un taxi, ils sont à la charge des parents. En l'absence du parent ou d'un tuteur, lorsque la situation l'exige, l'élève transporté est accompagné par un adulte de l'école.

18. INTERDICTION DE FUMER

La Loi québécoise sur le tabac interdit de fumer ou devapoter dans les locaux de l'école ainsi que sur les terrains des écoles primaires et secondaires.

Merci de vous conformer à cette directive pour la santé de vos jeunes.

19. VERROUILLAGE DES PORTES

Pour des raisons de sécurité, veuillez noter que la porte d'entrée du débarcadère des autobus est verrouillée de **7 h 55 à 15 h**. Pendant la journée, vous devez vous présenter à la porte située à droite de l'entrée des autobus. C'est l'entrée du secrétariat. Il vous faudra sonner afin que l'on vous ouvre.

20. COMMUNICATIONS

Dans la mesure du possible, les communications-école/famille se font via l'application Clic école

- Bulletins
- Info-parents
- Gestion des comportements
- Boîte des courriels pour tous les intervenants

21. BÉNÉVOLAT

Vous êtes intéressés à vous impliquer dans la vie de l'école? Nous avons souvent besoin de volontaires pour :

- L'accompagnement d'un ou plusieurs groupes à la bibliothèque;
- La réparation des volumes;
- Certaines activités éducatives ou en classe.

Pour la bibliothèque et la réparation des volumes, une formation est toujours donnée en début d'année pour les nouvelles personnes. Si ce travail vous intéresse, contactez le secrétariat au numéro suivant : 418 834-2475 poste 0.

22. LES ÉCRANS

En lien avec le temps d'écran et les impacts de ceux-ci sur le développement du langage et le développement en général des enfants, l'ordre des orthophonistes a produit des capsules en collaboration avec Savoir Média. Chacune dure environ 5 minutes et est très bien vulgarisée. C'est avec plaisir que nous vous les partageons.

<https://www.ooaq.qc.ca/decouvrir/mois-ouie-communication/>

23. FERMETURE DE L'ÉCOLE

Le secrétariat sera fermé pour la période des vacances du 10 juillet au 3 août inclusivement. En tout autre temps, les bureaux sont ouverts de 7 h 30 à 15 h. Prenez note que l'école sera fermée, en juillet et en août, le vendredi en après-midi, en raison de l'horaire d'été.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter à tous et à toutes, un été rempli de merveilleux moments en famille et entre amis. Amusez-vous, riez et souriez!

Profitez-en pour refaire le plein d'énergie et revenir en pleine forme le 26 août prochain.

Bonnes vacances !

Sherley Bernier
Directrice



CALENDRIER DE L'ENTRÉE PROGRESSIVE PRÉSCOLAIRE 5 ANS 2026-2027

			Jeudi 20 août 2026	Vendredi 21 août 2026
			Service de garde fermé pour tous	Service de garde fermé pour tous
Lundi 24 août 2026	Mardi 25 août 2026	Mercredi 26 août 2026 1 ^{re} journée de classe	Jeudi 27 août 2026 (jour 2)	Vendredi 28 août 2026 (jour 3)
Service de garde fermé pour les nouveaux élèves du préscolaire 5 ans	Service de garde fermé pour les nouveaux élèves du préscolaire 5 ans	9 h à 10 h Groupe A Rencontre avec l'enseignante, l'élève et son parent 10 h 30 à 11 h 30 Groupe B Rencontre avec l'enseignante, l'élève et son parent	JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Groupe A AM en classe avec son enseignante Groupe B PM en classe avec son enseignante Lorsque l'élève n'est pas avec son enseignante en classe, il est avec une éducatrice du service de garde dans un autre local.	JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Groupe B AM en classe avec son enseignante Groupe A PM en classe avec son enseignante Lorsque l'élève n'est pas avec son enseignante en classe, il est avec une éducatrice du service de garde dans un autre local.
Lundi 31 août 2026 (jour 4)	Mardi 1 septembre 2026 (jour 5)	Mercredi 2 septembre 2026 (jour 6)	Jeudi 3 septembre 2026 (jour 7)	Vendredi 4 septembre 2026 (jour 8)
JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Groupe A AM en classe avec son enseignante Groupe B PM en classe avec son enseignante Lorsque l'élève n'est pas avec son enseignante en classe, il est avec une éducatrice du service de garde dans un autre local.	JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Groupe B AM en classe avec son enseignante Groupe A PM en classe avec son enseignante Lorsque l'élève n'est pas avec son enseignante en classe, il est avec une éducatrice du service de garde dans un autre local.	JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Horaire régulier	JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Horaire régulier	JOURNÉE DE CLASSE pour tous les élèves Horaire régulier

Pour l'entrée progressive, l'équipe-école recommande fortement votre collaboration afin que votre enfant arrive à compter de 7 h 30 et quitte au plus tard à 16 h.